



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2021/2022

(extrait de l'arrêté N° C21-04-17 en date du 13 avril 2021)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire organise pour l'ensemble des collectivités de Maine et Loire affiliées au Centre de Gestion :

l'examen professionnel d'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe dans les spécialités suivantes :

- « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers » ;
- « Espaces naturels, espaces verts » ;
- « Restauration » ;
- « Environnement, hygiène » ;
- « Logistique et sécurité » ;

La spécialité « Logistique et sécurité » est organisée par le Centre de Gestion de Maine et Loire, « Mécanique, électromécanique » par le Centre de Gestion de la Mayenne, « Communication, spectacle » par le Centre de Gestion de la Loire Atlantique, « Artisanat d'art » par le Centre de Gestion de la Sarthe et « Conduite de véhicules » par le Centre de Gestion de la Vendée, pour le compte des Centres de gestion de la région des Pays de la Loire.

Date et lieu de l'épreuve écrite :

L'épreuve écrite se déroulera le 20 janvier 2022, dans le Maine et Loire.

Conditions de participation :

L'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est ouvert aux adjoints techniques ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs* dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Important : Les candidats peuvent être admis à subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour figurer sur le tableau d'avancement.

* Il faut donc avoir atteint le 4^{ème} échelon et compter au moins trois ans de services effectifs au 31 décembre 2023.

Retrait et dépôt des dossiers d'inscription :

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès du Centre de Gestion de Maine et Loire, **25 mai 2021 au 30 juin 2021** inclus, selon les modalités suivantes :

- par préinscription sur le site internet du CDG 49 (www.cdg49.fr). Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de Maine et Loire, du dossier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.
- soit directement dans ses locaux
- soit sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie à 1.60 € et libellée aux nom et adresse du candidat.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **8 juillet 2021**, selon les modalités suivantes :

- **via l'accès sécurisé du candidat en scannant le dossier et en l'envoyant au plus tard à minuit** (heure métropolitaine). Se référer à la procédure de dépôt des dossiers de manière dématérialisée disponible sur notre site et dans le dossier d'inscription. Nous accepterons uniquement les fichiers au format « pdf » et « jpeg » ;
- à 17h00 pour les dossiers déposés au siège du Centre de Gestion de Maine et Loire,
- le cachet de la poste faisant foi, pour les dossiers acheminés par voie postale au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire, Maison des Maires, 9 rue du Clon, 49000 Angers.
(Tout dossier insuffisamment affranchi sera automatiquement refusé, tout dossier arrivé après la date butoir de dépôt légal faisant l'objet d'une non-conformité d'oblitération (absence ou date postérieure) sera automatiquement refusé.)